

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1941

concernant un avis au conseil d'administration relativement à l'arrêt des admissions dans les versions anglaises des programmes dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique linguistique

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique linguistique adoptée par le conseil d'administration le 16 avril 2007;

ATTENDU le plan de travail révisé le 19 février 2009 par la commission des études, par sa résolution 272-CE-1925, en vue de la mise en œuvre de la Politique linguistique;

ATTENDU les avis écrits des responsables de programmes concernés et des professeures et professeurs qui enseignent ou qui ont enseigné dans les programmes concernés au cours des trois dernières années quant aux informations pertinentes pouvant conditionner le moment à retenir pour la fin des admissions;

ATTENDU que les responsables des programmes concernés ont été invités à se faire entendre par la commission des études dans le cadre des travaux menant à la présente résolution;

ATTENDU que le responsable des programmes de deuxième cycle en sciences comptables – CMA a demandé à être entendu et que la commission l'a reçu dans ce contexte;

ATTENDU la baisse de clientèle et les incidences financières de ce phénomène sur l'Université;

ATTENDU le nombre important de programmes en phase de conception et de développements, tels que commentés en séance par le doyen des études;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jan Saint-Macary, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez,

COMMISSION DES ÉTUDES**RÉSOLUTION 275-CE-1941 (SUITE)**

concernant un avis au conseil d'administration relativement à l'arrêt des admissions dans les versions anglaises des programmes dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique linguistique

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :**DE RECOMMANDER** au conseil d'administration :

- 1) l'arrêt des admissions aux versions anglaises des programmes de façon à ce que le dernier trimestre où l'on accueillerait des étudiants dans les versions anglaises serait le trimestre d'automne 2011;
- 2) que, exceptionnellement, les candidats ayant complété un DESS-CMA en anglais à l'Université Concordia au trimestre d'automne 2011 puissent être admis au trimestre d'hiver 2012 au programme de MBA-CMA, version anglaise;

D'INVITER le doyen le doyen des études à prioriser l'appui aux promoteurs dans le développement de versions multilingues de programmes au cours des prochains mois.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1942

concernant le plan stratégique 2009-2014 de l'UQO / Orientations stratégiques, axes d'intervention, objectifs, indicateurs de rendement et planification académique Horizon 2014

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'exercice de planification stratégique de l'Université du Québec en Outaouais 2009-2014 entrepris à l'automne 2007;

ATTENDU les travaux réalisés par le comité institutionnel chargé de superviser l'élaboration de la planification stratégique;

ATTENDU que le comité institutionnel a terminé la phase d'identification des orientations stratégiques, des axes d'intervention, des objectifs et des indicateurs de rendement, que le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche a également terminé l'exercice de planification académique en lien avec la planification stratégique 2009-2014;

ATTENDU que le comité institutionnel et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ont mené des consultations, tant à l'interne qu'à l'externe, sur ces documents;

ATTENDU les avis des assemblées départementales sur la planification académique *Horizon 2014*;

ATTENDU qu'il est requis et souhaitable que la commission des études donne son avis sur lesdits documents, lequel avis sera transmis au conseil d'administration du 15 juin 2009, qui sera invité à approuver les documents;

ATTENDU la recommandation du recteur et les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

IL EST RÉSOLU:

DE TRANSMETTRE un avis favorable au conseil d'administration, relatif au « *Plan stratégique 2009-2014 de l'UQO / Orientations stratégiques, axes d'intervention, objectifs, indicateurs de rendement et planification académique Horizon 2014* » en tenant compte des deux (2) modifications proposées en séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Maurice



Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1943

concernant un avis au conseil d'administration relativement à une modification à la répartition des postes de professeur : rattachement et appellation du secteur « sciences de la nature »

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la répartition des postes pour l'année 2009-2010 adoptée par le conseil d'administration suite à la recommandation de la commission des études;

ATTENDU les ambitions de développement des sciences naturelles lesquelles sont intégrées à la planification du développement académique de l'UQO – Horizon 2012 et font aussi partie des éléments retenus dans le projet Horizon 2014;

ATTENDU le lien stratégique entre l'UQO et l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue et le projet de mise en place de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée – ISFORT lequel fait l'objet d'une demande de financement auprès du gouvernement du Québec;

ATTENDU l'intérêt de miser sur les synergies naissantes entre les activités scientifiques menées en sciences naturelles et celles touchant les enjeux sociaux de la gestion forestière menées au sein du Département de travail social et des sciences sociales;

ATTENDU la participation attendue de professeurs des sciences naturelles et de professeurs du Département de travail social et des sciences sociales au sein du programme de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers qui est actuellement à l'étude au sein des organismes externes;

ATTENDU l'accord du Département de travail social et des sciences sociales à accueillir ce secteur disciplinaire ainsi que l'accord du Département d'informatique et d'ingénierie avec ce projet;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Fatma Djama Samatar,

COMMISSION DES ÉTUDES**RÉSOLUTION 275-CE-1943 (SUITE)**

concernant un avis au conseil d'administration relativement à une modification à la répartition des postes de professeur : rattachement et appellation du secteur « sciences de la nature »

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de modifier la répartition des postes de professeur en déplaçant le secteur disciplinaire « sciences de la nature » actuellement rattaché au Département d'informatique et d'ingénierie afin qu'il soit rattaché au Département de travail social et des sciences sociales;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de modifier l'appellation du secteur « sciences de la nature » pour qu'il soit désigné : « sciences de la nature/sciences forestières ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1944

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de l'UQO d'émettre les attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1945

concernant l'émission de diplômes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Luigi Logrippo, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1946

concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marie Gérin, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1947

concernant l'émission de diplôme – Maîtrise en développement régional

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 4.5 du protocole d'entente fixant les modalités d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de maîtrise en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski;

ATTENDU l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par le responsable de programme;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jan Saint-Macary, appuyée par monsieur Luigi Logrippo,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants identifiés ont satisfait aux exigences du programme de maîtrise en développement régional;

DE TRANSMETTRE la présente à l'Université du Québec à Rimouski en vue de l'obtention de la recommandation de la commission des études de cet établissement aux fins de l'émission des diplômes par l'Assemblée des gouverneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1948

concernant l'ouverture des admissions à temps complet au certificat en communication publique (4496) aux trimestres d'automne et d'hiver

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution du conseil de module des sciences sociales proposant l'ouverture des admissions à temps complet aux trimestres d'automne et d'hiver au certificat en communication publique (4496);

ATTENDU l'offre de cours actuelle pour les majeures en sciences sociales, laquelle permet aux étudiants admis au certificat de compléter leur programme en une année;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Fatma Djama Samatar,

IL EST RÉSOLU:

DE RECOMMANDER au conseil d'administration l'ouverture des admissions à temps complet aux trimestres d'automne et d'hiver au certificat en communication publique (4496).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1949

concernant la modification aux modalités de l'admission au certificat en technologies de l'information

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la subordination de l'offre d'admission au certificat en technologies de l'information à un seuil minimal de nouveaux inscrits prescrit par la résolution 296-CA-4357 du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les modifications apportées au programme de baccalauréat en informatique depuis l'ouverture du certificat en technologie de l'information intégrant sept (7) des cours du certificat à son corpus, de façon à regrouper les clientèles et limiter l'offre de cours;

ATTENDU la résolution adoptée le 20 avril 2009 par le conseil du module de l'informatique;

ATTENDU l'argumentaire annexé à la résolution ci-dessus;

ATTENDU l'impact positif sur la moyenne d'étudiants groupe/cours du module de l'informatique;

ATTENDU la résolution 62-SCE-127 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Luigi Logrippo,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de lever la subordination de l'offre d'admission au certificat en technologies de l'information à un seuil minimal de nouveaux inscrits. Il est entendu que les cours propres au programme seront mis à l'horaire de façon occasionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1950

concernant l'ouverture des admissions à temps complet aux trimestres d'automne à trois certificats en arts offerts par l'école multidisciplinaire de l'image

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution du conseil de l'école multidisciplinaire de l'image proposant l'ouverture des admissions à temps complet aux trimestres d'automne aux certificats en arts;

ATTENDU l'offre de cours actuelle dans les majeures de l'école multidisciplinaire de l'image, laquelle permet aux étudiants admis aux certificats en arts visuels (4743), en bande dessinée (4744), en design graphique (4745) de compléter leur programme en une année;

ATTENDU l'offre de cours actuelle ne permettant pas de confirmer la possibilité aux étudiants admis aux certificats en muséologie et patrimoines (4038) et en cybermuséologie (4742) de compléter leur programme en une année;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marie Gérin, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez

IL EST RÉSOLU:

DE RECOMMANDER au conseil d'administration l'ouverture des admissions à temps complet aux trimestres d'automne aux trois (3) certificats suivants :

- certificat en arts visuels (4743)
- certificat en bande dessinée (4744)
- certificat en design graphique (4745)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1951

concernant la modification aux conditions d'admission du programme de maîtrise en psychoéducation avec stage (3158) et du programme de maîtrise en psychoéducation avec mémoire et stage (3168); restriction des trimestres d'admission à la maîtrise en psychoéducation (3158, 3168, 3878)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution du comité de programme de la maîtrise en psychoéducation adoptant la modification aux conditions d'admission du programme de maîtrise en psychoéducation avec stage (3158) et de maîtrise en psychoéducation avec mémoire et stage (3168);

ATTENDU le tableau présentant la durée supérieure à trente (30) crédits pour la propédeutique des étudiants admis sur la base d'un baccalauréat en éducation ou en orthopédagogie, compte tenu des exigences de l'Ordre de psychoéducateurs du Québec voulant que certaines connaissances dans le domaine de la psychoéducation soient acquises au premier cycle;

ATTENDU la résolution du comité de programme de la maîtrise en psychoéducation adoptant la restriction de l'offre d'admission à la maîtrise en psychoéducation (3158, 3168, 3878) aux trimestres d'admission seulement;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Denis Dubé,

IL EST RÉSOLU:

DE RECOMMANDER au conseil d'administration :

- d'approuver le retrait de la liste des programmes donnant accès à la maîtrise en psychoéducation avec stage (3158) et à la maîtrise en psychoéducation avec mémoire et stage (3168), les programmes de baccalauréat en éducation et en orthopédagogie;
- de restreindre l'offre d'admission au programme de maîtrise en psychoéducation (3158, 3168, 3878) aux trimestres d'automne seulement, et ce, pour les centres de Gatineau et de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1952

concernant les conditions d'admission sur la base adulte, pour tous les programmes du module des sciences sociales

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 5.4.1.1 et 5.4.1.2, qui précisent les conditions générales d'admission sur la base adulte;

ATTENDU la nécessité, pour chaque module intéressé à admettre des candidats sur la base adulte, de proposer des conditions particulières d'admission;

ATTENDU le projet de conditions particulières d'admission sur la base adulte soumis par le module des sciences sociales, pour l'ensemble de ses programmes;

ATTENDU la résolution 62-SCE-129 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Marie Gérin,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter le projet de conditions particulières d'admission sur la base adulte pour l'ensemble des programmes de premier cycle en sciences sociales :

- Être âgé(e) d'au moins 21 ans, et
 - posséder une culture générale en sciences humaines ou en sciences sociales : le (la) candidat(e) manifestera ses aptitudes à parfaire ses connaissances et à poursuivre des études dans la discipline de son choix parmi celles qui sont offertes par le module des sciences sociales au moyen d'un texte d'environ 300 mots rédigé en milieu contrôlé et adressé à la direction du Module des sciences sociales;

Ou

- avoir travaillé dans un domaine connexe à titre d'employé(e) ou de bénévole pendant une durée d'au moins trois (3) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1953

concernant la modification aux conditions d'admission du Baccalauréat en sciences infirmières formation initiale – DEC-BAC (7455)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quatrième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution du conseil de module des sciences infirmières proposant de demander une cote de rendement collégiale égale ou supérieure à 22 pour l'admission au baccalauréat en sciences infirmières formation initiale – DEC-BAC (7455);

ATTENDU les échanges avec les représentants des sciences infirmières des collèges de l'Outaouais, de Saint-Jérôme et de Montmorency approuvant ces modifications;

ATTENDU les difficultés académiques rencontrées par les étudiants admis avec une cote de rendement faible;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Fatma Djama Samatar,

IL EST RÉSOLU:

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver la modification suivante aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences infirmières formation initiale – DEC-BAC (7455) :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales en soins infirmiers, version 180.A0 obtenue avec une cote de rendement collégiale supérieure ou égale à 22.

Il est entendu que cette modification sera effective à compter du trimestre d'automne 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1954

concernant la modification aux conditions d'admission et au programme de DESS en sciences infirmières (soins de première ligne)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'extrait numéro 15 du comité de programme de deuxième cycle en sciences infirmières proposant une modification aux conditions d'admission du DESS en sciences infirmières (soins de première ligne);

ATTENDU les extraits numéros 16, 17 et 18 du comité du programme de deuxième cycle en sciences infirmières proposant le remplacement de deux (2) cours par deux (2) nouveaux au programme de DESS en sciences infirmières (soins de première ligne);

ATTENDU le besoin de satisfaire aux exigences de l'Ordre des infirmières et infirmiers et du Collège des médecins du Québec;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Patrice Babineau,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ajout suivant aux conditions d'admission du DESS en sciences infirmières (soins de première ligne) : « avoir obtenu une moyenne minimale de B+ ou l'équivalent aux cours physiologie, physiopathologie et pharmacothérapie lors des études de premier cycle »;


D'APPROUVER la création du nouveau cours MED6XX8 Physiopathologie et approches thérapeutiques en pratique infirmière avancée IV;

D'APPROUVER les modifications suivantes au DESS en sciences infirmières (soins de première ligne) :

- remplacer le cours MSI6XX2 Stage d'observation en soin de première ligne par le cours MSI6003 Méthodologie de l'intervention;
- remplacer le cours MSI6013 Soins de longue durée par le cours MED6XX8 Physiopathologie et approches thérapeutiques en pratique infirmière avancée IV.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1955

concernant les modifications au programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel);

ATTENDU la résolution 258-CE-1794 de la commission des études du 6 septembre 2007;

ATTENDU le complément de réponse au document d'évaluation du projet de programme de doctorat en psychologie présenté le 12 septembre 2008 par l'Université du Québec en Outaouais à la commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) de la CREPUQ;

ATTENDU la réaction de l'Université du Québec en Outaouais, datée du 14 avril 2009, à l'Avis de la commission d'évaluation des projets de programmes;

ATTENDU le triptyque faisant état des modifications au programme de doctorat de psychologie;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications au programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1956

concernant le dossier d'évaluation du DESS en administration scolaire (3164)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU le calendrier octennal d'évaluation périodique des programmes;

ATTENDU le dossier d'évaluation du DESS en administration scolaire (3164);

ATTENDU le complément d'information conformément au souhait émis par la sous-commission des études lors de sa réunion du 17 avril 2009;

ATTENDU la résolution 62-SCE-124 de la sous-commission des études;

ATTENDU la synthèse de l'évaluation du programme de DESS en administration scolaire;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Luigi Logrippo,

IL EST RÉSOLU :

DE RECEVOIR le dossier d'évaluation du programme de DESS en administration scolaire (3164);

D'INVITER le comité de programme du DESS en administration scolaire à donner suite, au cours des prochains six (6) mois, aux recommandations contenues dans le dossier d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1957

concernant la modification au programme de maîtrise en informatique (3781)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 09-CPMI-014 du comité de programme de la maîtrise en informatique proposant l'ajout d'un nouveau cours optionnel « *INFXXX Éléments avancés d'analyse d'images* » à la maîtrise en informatique;

ATTENDU la résolution INF2519 de l'assemblée départementale du département d'informatique et d'ingénierie adoptant le descriptif du nouveau cours;

ATTENDU le descriptif du cours « *GENXX Technologies des systèmes radiofréquences* »;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Luigi Logrippo, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER la création du cours « *INFXXX Éléments avancés d'analyse d'images* »;

D'APPROUVER l'ajout du cours « *INFXXX Éléments avancés d'analyse d'images* » à la liste des cours optionnels de la maîtrise en informatique (3781).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1958

concernant le projet de modification du baccalauréat en sciences comptables (7766), du certificat en comptabilité générale (4227) et du certificat en sciences comptables (4138)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de modification du baccalauréat en sciences comptables (7766), du certificat en comptabilité générale (4227), et du certificat en sciences comptables (4138);

ATTENDU les résolutions relatives aux modifications;

ATTENDU la résolution 62-SCE-125 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Marie Gérin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification du baccalauréat en sciences comptables (7766), du certificat en comptabilité générale (4227), et du certificat en sciences comptables (4138);

D'INVITER le module concerné à produire un rapport dans un an sur les suites données aux recommandations 5, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1959

concernant les modifications aux conditions d'obtention de la maîtrise en relations industrielles et ressources humaines

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quatrième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 7.27 du Régime des études de cycles supérieurs, qui porte sur l'obtention de la maîtrise dans le cadre du passage accéléré au doctorat;

ATTENDU la résolution CPRI-05-05-092 du comité de programmes de deuxième cycle en relations industrielles;

ATTENDU la résolution 62-SCE-131 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver les conditions d'obtention de la maîtrise en relations industrielles et ressources humaines dans le cadre du passage accéléré au doctorat :

L'étudiant qui, après avoir complété sa scolarité de maîtrise en relations industrielles à l'Université du Québec en Outaouais, a bénéficié d'un passage accéléré au doctorat, peut obtenir la maîtrise en relations industrielles et ressources humaines. Il devra :

- avoir complété l'ensemble de la scolarité de doctorat – la scolarité de doctorat sera considérée comme étant complétée lorsque l'étudiant aura réussi tous les cours de son programme ainsi que l'examen rétrospectif (REI9002) et l'examen prospectif (REI9022);
- le diplôme obtenu sera la maîtrise en relations industrielles et ressources humaines (sans mémoire 3896).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1960

concernant le projet de modification du programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle (0645)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de modification du programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle (0645);

ATTENDU les résolutions relatives aux modifications;

ATTENDU la résolution 61-SCE-123 de la sous-commission des études;

ATTENDU les modifications apportées au dossier en conformité aux suggestions de la commission des études formulées lors de sa réunion du 7 mai 2009;

ATTENDU la résolution 203-DC-765 de l'assemblée départementale des sciences comptables du 11 mai 2009;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Patrice Babineau,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications proposées au programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle (0645);

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de modifier les modalités d'admission au programme comme suit :

- admission au régime d'études à temps partiel – trimestres d'automne et d'été
- admission au régime d'études à temps complet – trimestre d'automne

La version à temps complet du programme ne sera offerte que si quinze (15) étudiants y sont inscrits le 30 avril. La version à temps partiel du programme pourra être offerte simultanément à la version à temps complet en autant que la moyenne de quinze (15) étudiants par groupe /cours soit atteinte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1961

concernant le passage accéléré au doctorat (modification du Régime des études de cycles supérieurs)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 7.27 du Régime des études de cycles supérieurs, qui porte sur le passage accéléré au doctorat;

ATTENDU la consultation menée, en mars et avril 2009, auprès des responsables des programmes de doctorat en éducation, en sciences sociales appliquées et en relations industrielles, et auprès des responsables des programmes de maîtrise en éducation, en travail social, en développement régional et en relations industrielles;

ATTENDU la lettre acheminée au doyen des études par trois (3) responsables de programmes de doctorat, le 29 avril 2009;

ATTENDU les modifications de l'article 7.27 du Régime des études de cycles supérieurs;

ATTENDU la résolution 62-SCE-130 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Luigi Logrippo,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration l'adoption des modifications à l'article 7.27 du Régime des études de cycles supérieurs telles que proposées étant entendu que c'est la version actuelle du paragraphe « C » de l'article 7.27 qui est retenue, et non celle qui était proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1962

concernant les modifications au Régime des études de cycles supérieurs (politique linguistique)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quatrième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique linguistique adoptée par le conseil d'administration le 16 avril 2007;

ATTENDU l'échéancier révisé, adopté par le conseil d'administration le 2 mars 2009, pour la mise en œuvre de la Politique linguistique;

ATTENDU le projet de modification du Régime des études de cycles supérieurs, en vue de la mise en œuvre de la politique linguistique de l'Université;

ATTENDU la résolution 62-SCE-128 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Marie Gérin,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au conseil d'administration concernant le projet de modification du Régime des études de cycles supérieurs, en vue de la mise en œuvre de la Politique linguistique de l'Université.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1963

concernant la modification aux conditions particulières d'admission aux programmes de cycles supérieurs – possibilité d'une propédeutique

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les types d'admission prévus par le Régime des études de cycles supérieurs;

ATTENDU les disparités entre les règlements relatifs à l'admission aux programmes de cycles supérieurs, quant aux types d'admission possibles à ces programmes;

ATTENDU les impacts non souhaitables des disparités évoquées ci-dessus sur les admissions;

ATTENDU la résolution 62-SCE-126 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Marie Gérin,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ajouter, dans les conditions particulières d'admission des programmes de cycles supérieurs qui n'en font pas état, la possibilité d'une admission en propédeutique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1964

concernant le protocole cadre relatif au test de certification en français écrit pour l'enseignement

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la volonté du MELS et des universités québécoises offrant des programmes qualifiants en enseignement, d'uniformiser les processus de certification du français écrit pour les futurs enseignants;

ATTENDU le développement, et la validation présentement en cours, d'un test en vue de ladite certification;

ATTENDU le projet de protocole d'entente relatif au test de certification en français écrit pour l'enseignement;

ATTENDU la résolution du conseil du module de l'éducation (dépôt en séance);

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Marie Gérin,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration l'adoption du protocole cadre relatif au test de certification en français écrit pour l'enseignement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 275-CE-1965

concernant le projet de modification à la Politique relative à la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion tenue le 4 juin 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la demande du Département de psychoéducation et de psychologie d'apporter une modification à la politique afin de pouvoir déterminer des exigences de qualification minimales de maîtrise et de plusieurs années d'expérience pertinente dans le cadre du programme de doctorat en psychologie (D.Psy);

ATTENDU que le motif du département est à l'effet de pouvoir bénéficier de l'expertise de la majorité des psychologues de la région qui répondent aux exigences de qualification de la maîtrise et de l'expérience pertinente;

ATTENDU les échanges à ce sujet entre le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le Département de psychoéducation et de psychologie;

ATTENDU le projet, ci-joint, de modification de la politique au point B 2, par l'ajout du troisième paragraphe;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

IL EST RÉSOLU:

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter la Politique relative à la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) telle que modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice